

Bonjour, je me présente Normand Lemelin.
Je demeure depuis 1991

(Le Grand L'Islet). Je travaille
comme Agent de Protection de la Faune au
Ministère des Ressources Naturelle et de la
Faune du Québec. Je possède deux terres à
bois près du choix du site d'enfouissement
proposé à St-Cyrille-de-Lessard soit le lots
4 et 5 du Canton Lessard.

En date d'aujourd'hui, je n'ai supporté le
Comité de Citoyens et autres par des signatures
de pétition car je travaille à l'extérieur de
la région à l'Ouest dans la Montérégie.
Je suis ici afin d'appuyer le Comité de
Citoyens et les autres gens qui y sont pré-
sentes devant l'audience pour faire reconnaître
le site non-réalizable dans ce qui est
proposé à St-Cyrille-de-Lessard. Moi aussi
je trouve qu'il n'ont pas assez débattu l'em-
placement de l'Anse à Gilles dans la municipalité
du Grand L'Islet. Je trouve que c'est un
meilleur site près des grandes routes. Il
serait agrandi et l'ancien site serait amélioré
par des tranchées plus creuse autour du site
et pompe les lixiviation obtenus grâce à la
station d'épuration des eaux du Grand L'Islet qui
y est à proximité. Donc une économie et
une propreté avec autour du site d'enfouisse-
ment de l'Anse-à-Gilles et l'obligation de

racorder les gens près du site à l'aqueduc et l'égoût et cela sans frais d'installation car le sous-sol et l'eau souterraine est de très faible qualité. Le tout, resterais très facile afin d'en venir à une entente entre les propriétaires terrains autour du site de l'Anse à Gilles du Grand L'Islet.

J'ai sorti une carte Topographique 1/100,000 Numéro 21 M SE de notre secteur du comté de L'Islet, sur cette carte, je trouve déjà une différence exceptionnelle entre les terres intérieures Sud et les terres intérieures Nord concernant les plans d'eau. Voir annexe 1ii

Du côté Nord ^{en annexe 2 et 3} nous voyons à perte de vue des plans d'eau d'importance majeure, des rivières à profusion, des lacs à profusion qui donne la vie car nous savons tous que sans eux, il n'y a plus de vie.

En annexe 4, sur la carte topographique 1/250,000, numéro 136, on peut observer à droite de la Municipalité de La Malbaie, la rivière Malbaie. Mon compagnon de travail qui est agent de Protection de la faune et Ex-maire de St-Irénée dans Charlevoix me disait que cette rivière possède une montaison de saumon Atlantique Anadrome, bien que ce saumon vit dans une eau

pure et est très difficile à la qualité de l'eau de son habitat. Aujourd'hui le saumon dans cette rivière doit attendre une forte crue des eaux qui va parfois au début de l'automne car il attend dans l'estuaire du fleuve avant de monter pour aller se reproduire car l'eau est de très moindre qualité depuis qu'il y a un site d'enfouissement qui se débarrasse depuis 30 et plus car le site a fait l'objet d'une deuxième demande accordé avec permis de 25 ans en plus du premier 25 ans pour enfouir les ordures. Peut être que les gens de Charlevoix peuvent se permettre de la polluer, de diminuer la qualité de vie dans leurs secteurs car il y a d'autre plan d'eau qui donne la vie. Mais nous dans le Grand L'Islet, nous ne pouvons nous permettre une tel chose car nous en avons seulement qu'un plan d'eau majeur qui donne la vie.

Du côté Sud, nous avons un seul plan d'eau qui est unique pour nous, qui est une fierté pour tous les citoyens de la région et pour moi aussi car elle a un âme bien à elle (différence et elle à la vie. C'est notre Abibi, elle a une histoire bien à elle. Si elle pouvait parler elle en aurait long à dire

sur la vie qui nous entoure. Sur les plantes, la faune, les montagnes, les pêcheurs, les chasseurs, les trappeurs, les vilégiateurs, les travailleurs forestiers etc... Nous y pensons à notre eau qui donne la vie, qui nous rend joyeux, heureux, car nous pouvons en jouir de ses bienfaits. C'est notre bébé, c'est le bébé de mes enfants et le bébé des enfants de mes enfants, c'est le bébé des enfants de ces enfants de mes enfants. Il ne vieillit pas le bébé, mais nous oui, nous devons prendre soin de lui, lui donner tous les moyens naturels possible pour qu'il puisse donner la vie pour très longtemps encore. Hé oui, il s'agit d'un seul plan d'eau qui est pour nous unique soit la Rivière du Bras Saint-Nicolas et qui prend ses sources en majeure partie dans les municipalités de St Cyrille-de-Leccard, des Grand Lacs et du Cap St-Ignace pour se déverser dans le fleuve St-Laurent.

Je liais Monsieur le président de la commission M. François Laford et Monsieur le commissaire M. John Haemmerli, dans le Peuple Côte-Sud en titre de la première page "Nouveau site d'enfouissement. Des citoyens s'insurgent" et en page 3, voir annexes 5 a) et annexe 5 b). Ce n'est pas "Des

citoyens font part de leurs inquiétudes que l'on devrait y lire en titre mais plutôt « Des citoyens font part de leurs désarrois ? » qui dit de sa définition au dictionnaire annexe 6 du Petit Robert 1 à la page 510
 DESARROI (lecture de la définition)
 Oui M. le Président, Oui M. le Commissaire nous avons raison de vouloir protéger notre bébé, nous en avons seulement qu'un.

Dans le journal de L'Œil Blanc de la MRC de Montmagny, L'Islet, Bellechasse voir annexe 7a) et annexe 7b) nous y lisons Saint-Cyrille début des audiences et à la page 3 nous y voyons une pense caricaturale dont le M. du Ministère de l'Environnement dit au M. du Bape qui prend des notes sur le sujet afin de prendre connaissance. Le M. de l'Environnement dit: « L'EAU EST D'EXCELLENTE QUALITÉ! »
 Moi je dis et je rajoute à ces mots « pour le moment, plus tard on verra de nouveau ? »
 Je ne crois pas M. le Président et M. le Commissaire que vous avez déjà votre idée faite sur ce nouveau site d'enfouissement et que vous écoutez tout ce que des gens comme moi et d'autres apportent leurs commentaires afin de vous y préparer dans l'étude, pour prendre une décision plus éclairée.

⑥

Je lisais dans un article paru en page titre de l'Hebdomadaire de la Côte Sud "Le Placoteux" paru de dimanche le 27 mars 2005, Volume 28 numéro 13 voir annexe B a) et annexe B b) « La Kamouraska parmi les plus polluées au Québec ?? et à la page 3 on y lit: « La Kamouraska parmi les cinq rivières les plus dégradées au Québec ?? (lecture de l'article qui est à la page 3.

Je ne peut me résoudre et admettre que notre unique plan d'eau majeur qui donne la vie, ait une histoire d'horreur que je ne peut qualifier ainsi car présentement ce plan d'eau naturel donne la vie. Contrairement au genre du Kamouraska qui eux ont leurs deux prises d'eau potable se trouvent en amont de la rivière où la qualité de l'eau est supérieure. Par contre notre prise d'eau potable du Grand L'Islet se trouve elle en aval du site d'enfouissement proposé à St-Cyville. Personne ne peut garantir à 100% que le sol, le sous sol, les veines d'eau souterraine, le ruisseau près du site d'enfouissement y soit protégé par des contaminants de nature que ce soit qui y seront enfouies et dégradé la qualité de vie de la rivière qui est leur habitat du poisson et même dire un habitat humaine.

Je ne veut pas dans le futur, à cause du site d'enfouissement à St-Cyille que l'on lise dans un article de journal que ce qui ne devait pas arriver concernant la contamination et la dégradation de la qualité de l'Eau de vie soit vraiment arrivé dans une histoire du futur à cause d'une activité dite humaine sur le site d'enfouissement dans un habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. voir Annexe 9 Chapitre C-61.1 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Définition Chapitre I Interprétation

Art 1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Animal ?? » lecture de la définition

« Poisson ?? » lecture de la définition

voir annexe 10 Chapitre Q2 Loi sur la qualité de l'environnement Chapitre 1

Dispositions d'application générale Section I

Définitions

Interprétation :

art 1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions qui suivent signifient ou désignent : lecture du paragraphe 1^o à 3^o, 10^o, 21^o paragraphe.

Voir annexe II Chapitre C 61, 1
 Loi sur la conservation et la mise en valeur
 de la faune. Section II
 Activité dans un habitat faunique
 Interdiction - Exceptions.
 Art 128, 6: lecture de l'article

J'ai l'intention ou j'avais l'intention de me
 construire une résidence secondaire de villégiature
 sur mes terres à bois au lots 4 et 5, canton
 Lessard mais j'ai un point d'interrogation
 et pas de réponse pour le moment à cause
 du futur site d'enfouissement proposé à
 St-Cyrille de Lessard.

Dans le passé et jusqu'à l'année 2007,
 j'ai exercé le droit de chasser, de pêcher
 et de piéger sur mon territoire où se
 trouve mes terres à bois et aux environs
 qui se trouvent près du site d'enfouisse-
 ment car je chasse sur les lieux immé-
 diat et je pêche aussi la truite dans le
 ruisseau avec mon fils Tommy près du
 futur site d'enfouissement de St-Cyrille de
 Lessard et je me pose aussi la question
 pour combien de temps encore. Mes
 compagnons de chasse se posent eux aussi
 la question. Les voisins aussi qui chassent
 sur leurs terres à bois. Nous en avons pour
 combien de temps encore si le site
 d'enfouissement aura bel et bien lieu à cet

endroit proposé. Au rythme des camions à ordures qui y passeront à l'heure sur les routes pour se rendre au site, je ne fait pas l'aveu du diable mais par expérience, il y aura fort à parier que plusieurs accidents de la route aura lieu par la présence humaine à cause des routes avec les courbes prononcées et aussi par les orignaux qui y seront frappé qui feront aussi des victimes d'accident de la route. Un orignal n'est pas un lièvre.

Voix annexe 12 Chapitre C61.1

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Chapitre I.1

Droit de chasser, de pêcher et de piéger

1.3. lecture de l'article

1.4. lecture de l'article

Comme le dit si bien Monsieur Donald Caron de St-Cyrille de Lessard qui exerce un commerce florissant et à rien devenir plus attrayant dans les années qui se suivent, si le site d'enfouissement à lieu à cet endroit proposé, il y aura diminution officiel du nombre de visiteurs qui y pratiquent une activité de pêche, de restauration de villégiature à son entreprise avec certitude et il y aura une perte d'économie local et régional qui se fera sentir pour toutes les sortes d'activités extérieures.

Je n'ai qu'à citer un exemple paru dans le journal Le Peuple Côte-Sud et L'Œil Blanc de la MRC de Montmagny, L'Islet et Bellechasse en date du 2 octobre 2004 Vol. 46 numéro 40 et respectivement le journal suivant Vol 19 numéro 41 où il est écrit en page couverture et que ces personnes ont compris que c'est en créant des projets récréo-touristique qu'il y a des retombées financières intéressantes et pour des années à venir et avoir compris retrouvé une qualité de vie exceptionnelle et un milieu aquatique qui donne la vie pour des générations future. Entité « Tourville se lance dans un projet récréo-touristique ». Lecture de l'article en annexe page (B a), et annexe page (B b), (B c) et (B d) "Tourville lance un projet majeur de développement". Voilà un exemple concret et réalisable dans la richesse de son milieu. Félicitation à ces gens qui ont compris le marketing de la vie en nature. Je peut vous affirmer qu'il n'y aura pas dans le futur, de projet majeur de développement économique et récréo-touristique dans notre secteur en aval du futur site d'enfouissement, ce serait suicidaire pour une entreprise n'ayant pas de plan d'affaire positif sur toute ces formes que l'on peut imaginer. Ex: Poussoirs, chalets

hébergement, descente en canot etc. Il y aura perte en plus de la valeur réelle d'investissement.

Je me demande avec les raisons énumérées ci-haut et il y en a plus que ceux précités qui ne sont pas énumérés qui vaudrait la peine de s'y retarder et d'en discuter mais le temps file. Il y aurait lieu de revenir en arrière et de proposer l'ancien site d'enfouissement à l'Anse à Billes et de le moderniser afin de limiter les impacts sur l'environnement et sur la vie des gens de notre belle région qui est l'Islet. Il y va de notre avenir du milieu de vie car une erreur humaine par une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique pourrait survenir.

Ex: Des contaminants ou polluants sont jetés dans les poubelles et ne sont pas inspectés ou identifiés par personne et sont enfouis dans le sol en contact avec d'autres éléments chimiques, il y a réaction négative identique au reportage de cet automne par un poste de télévision. Cela concerne le site d'enfouissement dans le secteur de Lévis où on voit un reporter avec une allumette, faisait brûler l'eau contaminée qui passait en travers la toile absorbante qui

retient supposément les eaux contaminé
et on contamine le sol.

En conclusion, je voudrais féliciter le
comité de citoyens L'Islet / Saint-Cyrille
et son président M. Jean-Buy Marier ainsi
que les gens qui l'appuie dans la
démarche entreprise. M. Donald Coran que
je voudrais remercié et félicité par son
acharnement au dossier et son amour pour
la nature et le faire découvrir aux
autres, félicitation encore une fois. Je
tiens a remercié les gens du Bape pour
leurs patience et la façon de nous rendre
notre témoignage agréable, merci Monsieur
le Président de la commission M. François
Lafond, merci Monsieur le commissaire M.
John Haemmerli.

Je dit à qui veut bien l'entendre, M.
Le Président, M. Le Commissaire et aux gens
présent dans cet salle qu'il ne faut jamais
baisser les bras et dire: tant qu'il ya de
la vie, il ya de l'espoir. Merci de
m'avoir écouté et veillez accepter mes
salutations.